

## À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



### La Namibie

■ L'accord portant sur la mise en application de la résolution 435 du Conseil de sécurité, qui prépare l'accession de la Namibie à l'indépendance, a été unanimement salué comme témoignant de l'instauration d'un nouvel ordre mondial et d'un renforcement du rôle des Nations-Unies. Mais la résolution, qui est le fruit de près d'un quart de siècle d'efforts diplomatiques, s'est révélée plus difficile et plus embarrassante à mettre en oeuvre que ne l'avait d'abord prévu le Conseil.

À peine la résolution 435 était-elle entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier que plus de 1 500 guérilleros de la SWAPO (*South West Africa People's Organization*) faisaient une incursion en territoire namibien, commettant ainsi ce qui semblait être une violation de l'entente négociée entre l'Afrique du Sud, Cuba et l'Angola, par l'intermédiaire des États-Unis. Par la suite, lorsque les troupes sud-africaines ont lancé leur attaque et abattu près de 200 guérilleros, on a bien cru que c'en était fini du plan d'indépendance. Pendant que les membres du Conseil de sécurité tenaient une série de consultations officieuses, le rôle des Nations-Unies faisait l'objet de critiques de plus en plus vives. Incapable pour ainsi dire de faire quoi que ce soit pour empêcher les forces sud-africaines de s'en prendre à la SWAPO, le Secrétaire général n'a eu d'autre choix que d'entériner, à contrecœur, le geste de Pretoria. C'est ainsi que l'ONU s'est soudainement trouvée dans l'embarras, en approuvant les activités militaires de celui qui avait été jusque-là l'«occupant illégal».

L'impuissance des Nations-Unies face aux actions de l'Afrique du Sud s'est reflétée au Conseil de sécurité, où aucun débat officiel n'a été mis à l'ordre du jour, les membres craignant qu'il ne dégénère rapidement

en un exercice d'accusation contre Pretoria, exercice qui aurait encore davantage mis en péril le plan d'indépendance. «Nous sommes tous conscients du fait que l'ONU a été critiquée, que la réputation de l'organisation a été ternie», a fait remarquer à l'époque un diplomate canadien, «mais la question est de savoir ce que nous allons faire à présent et comment nous allons rétablir sa crédibilité».

Pendant ce temps, aux Nations-Unies comme dans les capitales intéressées, des pressions étaient exercées dans les coulisses sur les différentes parties au différend, notamment sur la SWAPO et l'Afrique du Sud, en vue de permettre le retour des rebelles en Angola. Parallèlement, les diplomates se sont mis à réfléchir et à s'interroger sur ce qui avait bien pu se passer. La résolution 435 prévoyait à l'origine le déploiement de 7 500 militaires onusiens, mais ce nombre a par la suite été ramené à 4 650, à la demande pressante des États-Unis et de l'URSS, qui jugeaient inutile d'envoyer un contingent aussi important et y voyaient une dépense superflue. Après les querelles dans lesquelles s'est embourbé le processus d'autorisation budgétaire, il ne restait plus grand temps pour expédier des militaires onusiens. Au 1<sup>er</sup> avril, il n'y avait en Namibie que 900 membres du Groupe d'assistance des Nations-Unies pour la période de transition (GANUPT), et pratiquement aucun dans le nord du pays, à l'endroit où les rebelles de la SWAPO avaient franchi la frontière.

«J'ai répété à maintes reprises qu'il fallait au minimum six à huit semaines pour garantir le succès absolu de l'opération; or, ce délai a été ramené à quatre semaines», a déclaré le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar devant le Conseil.

En théorie, le Conseil aurait pu différer l'application de la résolution 435 jusqu'à la fin des préparatifs, mais les diplomates redoutaient que le moindre report menace l'intégrité du plan d'indépendance et donne à certains l'idée d'exiger d'autres changements. «Tout le monde savait que l'installation du GANUPT ne serait pas achevée le 1<sup>er</sup> avril; nous savions aussi, qu'au fil des mois, il y aurait des violations, mais personne ne les

attendait aussi tôt», a commenté un diplomate occidental.

### L'Afghanistan

■ Si au cours des derniers mois, le Conseil a porté l'essentiel de son attention sur la situation en Namibie, il s'est aussi penché sur d'autres questions. Vers la mi-avril, il s'est réuni à la demande de l'Afghanistan, qui accusait le Pakistan d'ingérence politique et d'agression militaire. L'Afghanistan a en outre reproché aux États-Unis d'avoir été l'«instrument» de l'expansionnisme pakistanais.

Les accusations d'ingérence ont été prononcées au moment où l'on rapportait que les États-Unis venaient en aide aux moudjahidins afghans et que des avions chargés de matériel de guerre soviétique atterraient presque quotidiennement à Kaboul. Le Pakistan a rejeté les imputations, accusant à son tour l'Afghanistan de ne pas vouloir admettre la réalité politique ni reconnaître que le régime de Kaboul était inacceptable pour le peuple afghan. Le Pakistan a ajouté qu'il n'y aurait ni paix ni stabilité en Afghanistan tant que le régime en place ne céderait pas le pouvoir à un gouvernement élu démocratiquement.

L'ambassadeur du Canada auprès des Nations-Unies, M. Yves Fortier, a déclaré dans une allocution que, sans une requête émanant de l'ensemble du peuple afghan, le Conseil ne pourrait pas faire grand-chose pour aider l'Afghanistan à se doter d'un gouvernement représentatif et à rapatrier ses millions de réfugiés. «Mon gouvernement est persuadé que c'est au peuple afghan qu'il appartient de décider de son avenir collectif, sans intervenants de l'extérieur», a déclaré M. Fortier devant le Conseil. Interrogé ensuite sur la question de savoir s'il entendait par «intervenants de l'extérieur» non seulement l'Union soviétique, mais aussi les États-Unis et le Pakistan, l'ambassadeur a répondu : «Tout à fait !» Les observateurs n'ont pas réussi à savoir avec quelle détermination le Canada compte poursuivre cet objectif, notamment auprès de Washington et d'Islamabad.

### Le Moyen-Orient

■ En février, le Conseil s'est réuni officieusement pour débattre de la situation dans les territoires oc-

cupés, quand l'OLP a fait pression pour que l'on adopte une déclaration condamnant le comportement d'Israël. Lorsqu'il est apparu que les États-Unis feraient usage de leur droit de veto pour s'opposer à toute tentative en vue d'obtenir du Président du Conseil une déclaration à ce sujet, l'initiative a été portée devant l'Assemblée générale où, à l'issue d'un débat, Israël a été condamné par une majorité écrasante de pays, dont le Canada. Seuls Israël et les États-Unis ont rejeté la résolution; le Libéria s'est abstenu.

### Autres questions

■ Le Conseil a également abordé la question de la guerre civile qui continue de faire rage au Liban. Une fois de plus, il a lancé un appel au cessez-le-feu. Après une courte accalmie, les combats ont repris entre les troupes syriennes et leurs alliés, d'une part, et les forces chrétiennes, d'autre part. Dans sa déclaration, le Conseil a par ailleurs souscrit aux efforts de la Ligue arabe pour tenter de résoudre le conflit.

■ Le 28 avril, le Conseil a été saisi d'une plainte déposée par le Panama, qui accusait les États-Unis d'«ingérence flagrante» dans son économie et dans son système politique. Il avait été rapporté que le gouvernement américain avait autorisé la constitution d'un fonds secret pour acheminer 10 millions de dollars aux candidats de l'opposition panaméenne aux élections du 7 mai.

Au cours d'un débat, les États-Unis ont nié l'existence d'un quelconque complot contre Panama. Ils se sont défendus en affirmant que l'homme fort du régime, le général Manuel Antonio Noriega, était fermement résolu à fausser les élections dans son pays.

■ Le Conseil n'a pris aucune mesure immédiate relativement à la plainte du Panama; si une résolution à ce sujet avait été présentée, il est presque certain, de toute façon, que les États-Unis y auraient opposé leur veto. □

— TREVOR ROWE